

Bruxelles, le 26 octobre 2023
(OR. en)

14533/23

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0152(BUD)**

**FIN 1081
SOC 711**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	14103/23 (COM(2023) 470 final)
Objet:	Décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de la Belgique (EGF/2023/002 BE/Makro) – <i>Approbation</i>

1. Le 12 octobre 2023, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), accompagnée de la proposition correspondante de virement de crédits n° DEC 15/2023¹.
2. La proposition vise à mobiliser un montant total de 2,83 millions d'EUR au titre du FEM pour répondre à une demande de mobilisation du Fonds présentée par la Belgique pour des licenciements intervenus chez Makro Cash & Carry Belgium NV, afin d'apporter une aide à la réinsertion professionnelle des 421 bénéficiaires concernés, conformément au règlement (UE) n° 2021/691².

¹ Document 14105/23.

² Règlement (UE) 2021/691 du Parlement européen et du Conseil du 28 avril 2021 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour les travailleurs licenciés (FEM) et abrogeant le règlement (UE) n° 1309/2013 (JO L 153 du 3.5.2021, p. 48).

3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition lors de sa réunion du 24 octobre 2023 et a été en mesure de l'approuver.
 4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'approuver le texte de la décision relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui figure dans le document 14534/23.
-